

Elles sont financées par les ressources intérieures à hauteur de 2 583,69 Mds (29,51%) et les ressources extérieures pour 6 171,37 Mds (70,49%). Elles représentent 29,86% des dépenses totales et 5,30% du PIB contre respectivement 29,97% et 5,03% en LFL.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

C. Solde et financement

Le solde net de gestion correspond à -3 535 milliards, soit -2,14% du PIB contre -2,53% dans la loi de finances initiale 2021.

Quant au solde primaire de gestion et au solde global primaire, ils s'établissent respectivement à -2,84% et -6,86% du PIB contre -3,45% et -6,69% du PIB dans les prévisions initiales de 2021.

Pour la couverture du déficit budgétaire s'élevant à **trois mille cinq cent trente-cinq milliards de Francs Guinéens** (3 535 milliards), le Ministre chargé des finances est autorisé à :

- Procéder à des cessions d'actifs pour un montant de trois cent trente-trois millions sept-cent-cinquante mille de francs guinéens (0,333 milliard) ;
- Contracter des emprunts pour un montant de huit mille cinquante-neuf milliards deux-cent-dix millions de Francs Guinéens (8 059,210 milliards) ;
- Recouvrer des créances sur les entreprises et autres redevables pour trois-cent treize milliards deux cent quatre-vingt-deux millions de francs guinéens (313,282 milliards) ;
- Procéder au remboursement du capital des emprunts pour un montant de quatre mille huit-cent-trente-sept milliards huit-cent vingt-deux millions de francs guinéens (4 837,822 milliards), dont 3 844,589 milliards en emprunts intérieurs et 993,233 milliards en emprunts extérieurs.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

Telle est l'économie de ce projet de loi de finances rectificative soumis à votre examen et approbation.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.